

LA COLLABORATION DES ÉCOLES DE SCHAERBEEK AVEC LE PERSONNEL AYANT UN STATUT PRÉCAIRE



Un fossé en termes de qualité entre les écoles

Pour les écoles, comme pour tout employeur (ASBL, entreprise ou institution publique), la perspective d'engager des personnes sous contrats à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) comporte beaucoup d'avantages. En effet, avec un engagement contractuel, la situation est claire et les rôles sont définis. Un travail de fond peut se faire et une perspective sur le long terme peut s'établir. Les personnes engagées s'impliquent sur le terrain par leur présence et portent les valeurs de l'école et de son projet d'accueil. Une confiance et une cohésion s'installent, notamment grâce aux réunions d'équipe. De plus, les employés suivent généralement un plan de formation correspondant à des objectifs visés.



Par Geoffrey Dony,
coordinateur ATL – Service
d'Accueil Extrascolaire
de Schaerbeek

L'actuel programme CLE¹ de Schaerbeek prendra fin ce 31 mars 2020, pour laisser place à un nouveau programme quinquennal visant à améliorer la qualité de l'accueil sur la commune. Grâce à un travail d'enquête et d'analyse, ce nouveau programme CLE a permis de faire émerger une série d'objectifs qui pourront être menés jusqu'en 2025.

Pour réaliser cet état des lieux, les deux coordinateur·trice·s ATL ont sondé les écoles, les opérateurs, les accueillant·e·s, les familles et les enfants via un questionnaire en ligne, mais également via des rencontres. De nombreuses thématiques ont été abordées à travers ce travail. Celles-ci concernaient notamment l'offre d'activité, le coût des activités, la flexibilité, la qualité des services ou encore la qualité de l'information. Lorsque l'on regroupe tous les constats, il y a un élément majeur, selon le SAES², qui freine la qualité au sein de l'accueil extrascolaire dans les écoles. Il s'agit de la collaboration des écoles avec le personnel accueillant et plus spécifiquement le personnel ayant un statut précaire : ALE³, PTP⁴, art. 60. Ces différents programmes, qui ont pour objectif la réinsertion socioprofessionnelle, proposent souvent des contrats de courte durée, avec une rémunération moindre et des conditions de travail de travail instables. Or, les statuts et conditions de travail sont des éléments cruciaux lorsqu'on aborde la question de la qualité de l'accueil et conditionnent souvent la stabilité des équipes.

Or, il y a malheureusement beaucoup de postes précaires au sein de l'accueil extrascolaire des écoles schaarbeekois⁵, et ce principalement pour des raisons financières. Dans un monde idéal, pour viser la qualité au sein l'accueil extrascolaire sur Schaerbeek et partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, il faudrait que l'accueil des enfants soit assuré par des personnes sous contrat lié à l'école. La précarité des statuts a un impact sur la rotation du personnel, qui est plus importante dans le réseau libre. Il faut savoir que ces statuts limitent les prestations des personnes dans le temps (au niveau des horaires mensuels pour le personnel ALE et au niveau du nombre d'années pour le personnel PTP). La différence de statuts au sein d'une même équipe peut également induire des freins au niveau de la cohésion d'équipe. Le statut joue aussi un rôle non négligeable dans la reconnaissance des personnes qui assurent l'accueil temps libre, que ce soit vis-à-vis des parents ou des enseignants.

Avec ce type de statuts précaires, on travaille sur du court terme. Aucun contrat ne lie par exemple les accueillant·e·s ALE avec les écoles puisque ces personnes sont engagées par le bureau ALE. La plupart des écoles s'accordent pour dire qu'il est difficile d'installer de la qualité au sein des équipes avec des personnes ayant des statuts précaires.

1/ Coordination Locale de l'Enfance

2/ Service d'Accueil Extrascolaire de Schaerbeek

3/ Agence Locale pour l'Emploi

4/ Programme de transition professionnelle

5/ Consulter le programme CLE 2020-2025 pour avoir les chiffres : www.extrascolaire-schaerbeek.be

Plusieurs raisons sont évoquées. Certain-e-s accueillant-e-s ne comprennent/n'adhèrent pas aux missions du temps extrascolaire. Il y a également parfois une erreur de casting, souvent dû à un problème de communication avec le service ALE. Ensuite se rajoute à cela, un turnover dans les écoles avec les personnes ayant un statut ALE. Ces personnes sont en effet libres de quitter l'école à tout moment pour travailler ailleurs si une opportunité se présente. Enfin, former ces accueillant-e-s n'est pas toujours optimal étant donné ce qui est évoqué ci-dessus. Du côté des prestataires ALE, il y a une certaine frustration car ils ne se sentent pas valorisés et pas intégrés à l'équipe. Ils se font, en effet, régulièrement appelés "ALE" et sont très rarement invités dans des réunions d'équipe. Soulignons qu'aux yeux du bureau ALE, le personnel ALE est censé venir renforcer une équipe stable au sein des écoles. Or, comme expliqué plus haut, certaines écoles ne travaillent parfois qu'avec du personnel ALE/PTP/art. 60.

Difficile de trouver des moyens pour financer le temps extrascolaire

Mais au fond, comment sont financés les temps scolaires et extrascolaires dans les écoles du réseau libre de Schaerbeek ? Concernant le temps scolaire, comme nous l'explique Jean-Louis Vandenhede, directeur de l'école Notre Dame de

la Paix, "Grâce aux élèves, les écoles reçoivent de la Fédération Wallonie-Bruxelles des périodes pour engager des professeurs et des subsides de fonctionnement. Notre éducateur est engagé grâce à ces périodes. Son temps de travail s'organise durant le temps d'ouverture de l'école. Si tu engages un éducateur, c'est un professeur que tu n'engages pas". Concernant le temps extrascolaire, les différents directeurs – issus de quatre écoles du réseau libre – rencontrés lors de l'élaboration de cet article s'accordent pour dire qu'il n'y a aucune subvention venant de la Fédération Wallonie Bruxelles. Les trois rentrées d'argent concernant le temps extrascolaire pour les écoles du réseau libre sont :

- > la subvention de l'ONE via le décret ATL ;
- > la subvention complémentaire de la commune ;
- > la participation des parents.

Dans certains cas, une aide – logistique ou financière – provient des secondaires ou, dans d'autres cas, d'une subvention dans le cadre du DAS⁶. Ce dispositif permet d'apporter une subvention liée à un indice socioéconomique faible. Mais de manière globale, ces montants ne sont pas suffisants pour engager du personnel avec des contrats non précaires. S'il y a autant de personnes engagées avec des statuts précaires, c'est donc entre autres parce que les écoles manquent de budget.

6/ Dispositif d'accrochage scolaire

IL Y A MALHEUREUSEMENT BEAUCOUP DE POSTES PRÉCAIRES AU SEIN DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DES ÉCOLES SCHAERBEEKOISES.





Pour Dominique Bogaert, directeur à l'école du Divin Sauveur, "Ça a toujours été comme ça et c'est pour des raisons financières. C'est la part d'investissement qui n'est pas possible, la part de subside est à l'inverse trop petite. On doit trouver une alternative d'engagement et cette alternative, ce sont les personnes sous statut ALE. Quand on voit ce que coûte une heure d'ALE par rapport à un contrat classique, on ne sait pas la faire. Il faudrait le triple. J'ai plusieurs personnes sous statut ALE que je souhaiterais engager à mi-temps, mais je ne sais pas financer autrement."

Il est donc très difficile pour les écoles de pouvoir proposer plusieurs contrats, tels que CDD ou CDI, et de viser la qualité. Les écoles n'ont pas d'autres choix que de viser le court terme et de travailler avec des contrats ALE ou PTP car ceux-ci ont un coût moindre. En effet, engager une personne avec un contrat déterminé ou indéterminé équivaut à engager 3 ou 4 personnes sous statut ALE. L'accueil extrascolaire est pourtant un enjeu majeur de la société qui permet de concilier la vie familiale et professionnelle. De plus en plus de parents ont besoin de ce service et cela mettrait beaucoup de familles en difficulté si l'accueil extrascolaire au sein des écoles n'avait pas lieu.

Dans certaines écoles, il y a pourtant une équipe stable, avec des contrats à durée indéterminée. Dès lors, nous nous demandons comment des réalités peuvent être aussi différentes d'une école à l'autre, alors que l'objectif visé, la qualité de l'accueil et le bien-être de l'enfant, est commun. C'est le cas par exemple à Saint-Dominique et à Sainte-Marie Meiser.

Pour Ilir Strazimiri, directeur de l'institut Saint-Dominique : "L'argent, c'est toujours le nerf de la guerre. Ça permet aux gens de se retourner, d'avoir des contrats. Tu peux envisager le long terme et viser un service de qualité. Si tu as un turnover important, il est difficile de proposer un service de qualité. Quand les directions et les PO disent qu'il n'y a pas assez d'argent sur la table, c'est vrai. Quand on travaille uniquement avec du personnel ALE, c'est problématique. Quand on a des personnes engagées sur fond propre, ça l'est moins mais ça l'est toujours. On travaille dans cette perspective. On a déjà engagé des personnes avec un statut ALE sur des contrats. Il n'y a pas de nouveaux contrats mais certains se libèrent. L'argent de l'extrascolaire ne vient pas de la subvention. Il vient des parents. La garderie a un coût mais le service aussi. On a un contrat avec ces personnes et la situation contractuelle est importante. Les choses sont claires dès le départ parce qu'elles sont signées. Nous n'avons aucun contrat avec les personnes sous statut ALE."

71 Accueil Temps Libre

Francis Vieuxtemps, directeur de l'école Sainte-Marie Meiser, compte sur une équipe stable composée de 5 accueillantes ayant chacune des CDI. Pour lui, c'est simple : il compte sur la participation des parents. 15 enfants inscrits permettent d'engager une accueillante. Pour suivre l'exemple de ces écoles, il faudrait donc que l'école propose le tarif maximum possible par le décret ATL⁷, c'est-à-dire maximum 4,35 € pour un accueil inférieur ou égal à 3 heures. Malheureusement, toutes les écoles ne peuvent pas demander ce montant aux parents, cela dépend du type de public. Si on suit cette réflexion, cela réduirait considérablement le taux d'encadrement durant les temps d'accueil. Cela serait gérable pour le matin et le soir mais beaucoup moins les temps de midi. Comme l'indique Jean-Louis Vandenneede "ce qui nous pose souci, c'est le temps de midi et ce n'est même pas reconnu par l'ONE. Pourtant on sait depuis 20 ans que la majorité des enfants reste sur le temps de midi."

Des craintes au sein des écoles !

En demandant un prix élevé pour leur accueil extrascolaire, on sent cependant une crainte du réseau libre de perdre à l'avenir des enfants au profit du réseau communal et par conséquent des subventions de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les tarifs de l'accueil extrascolaire dans le réseau communal sont effectifs très accessibles. Dans un autre registre, on peut s'inquiéter concer-



L'ÉCOLE DOIT POUVOIR ÉTABLIR UN SYSTÈME DE COMMUNICATION ET DE CONFIANCE STABLE ENTRE LES PO, LA DIRECTION ET L'ÉQUIPE D'ACCUEIL.

nant la volonté des écoles de rester dans les programmes CLE. Certaines estiment qu'elles auraient plus à y gagner d'avoir moins de contraintes et de pouvoir demander le prix qu'elles souhaitent aux parents. Une autre éventualité est également de voir davantage d'écoles du réseau libre confier leur accueil à des ASBL extérieures, sans nécessairement veiller à assurer le lien nécessaire entre les temps scolaire et extrascolaire. Les directeurs sont cependant d'accord pour dire que le temps extrascolaire constitue la vitrine de l'école et qu'il faudrait idéalement fidéliser les accueillant-e-s en leur proposant successivement des contrats ALE/PTP, CDD et enfin CDI.

Viser la qualité malgré tout

Pour atteindre la qualité, il y aurait donc plusieurs éléments clés. L'école doit pouvoir établir un système de communication et de confiance stable entre les PO, la direction et l'équipe d'accueil. Ensuite, il est indispensable que la direction puisse compter sur une personne ressource en charge de l'accueil. Ilir Strazimiri explique : *"nous avons demandé au PO d'investir des sous dans une coordination et c'est comme ça que nous avons engagé notre coordinatrice extrascolaire. C'est elle qui gère le personnel (ALE et art. 60 inclus), assure la relation avec les parents et organise le suivi. Elle gère également les remplacements. Ça permet aux personnes d'avoir une possibilité de communication à deux niveaux : c'est d'abord avec elle et puis chez nous.*



C'est plus transparent. Nous gérons uniquement les horaires et les contrats. C'est un investissement mais qui est bénéfique sur le long terme." Cette personne serait le relais entre la direction, les parents et les accueillant-e-s. Enfin, il est indispensable de dégager du budget afin d'engager des travailleurs sous contrats et d'assurer une cohésion sur le long terme. Ilir Strazimiri résume parfaitement la situation : *"Pour moi quand on parle de gratuité, il faudrait y inclure l'extrascolaire, et il faudrait qu'on nous donne les moyens pour y arriver".*

Pour Jean-Louis Vandenheede, *"Il y aussi une méconnaissance du problème par les parents qui ne connaissent pas forcément tous les tenants et aboutissants. De plus, on est dans un secteur où tout le monde a un avis et une idée et au final, on n'investit pas énormément. Finalement, dans les écoles maternelles et primaires, on s'en sort toujours bien de manière globale. Les parents rouspètent parfois car ça ne va pas comme ils veulent. Mais les écoles s'en sortent peut-être trop bien pour qu'il y ait une prise de conscience chez les pouvoirs publics."*

De ces constats sont donc sortis plusieurs objectifs à mener pour la coordination ATL de Schaerbeek : améliorer la communication entre les directions d'école et le service ALE, mais également sensibiliser les pouvoirs organisateurs à l'importance du temps extrascolaire. Comme l'ont indiqué les directions rencontrées lors de la rédaction de cet article, l'accueil extrascolaire ne fait pas partie des missions des écoles. Peut-être est-il temps de réfléchir collectivement et d'inclure ces temps d'accueil (matin, midi et soir) dans les projets des écoles. Ces différents objectifs pourraient, à terme, permettre plus de qualité et un changement au sein des projets d'accueil. Au SAES, nous l'espérons de tout cœur car il va être difficile de travailler de cette manière sur le court et long terme. Cela ne fait aucun doute : nous ne pouvons pas améliorer la qualité en collaborant uniquement avec du personnel ayant un statut précaire. Il faut de la stabilité et des contrats tels que CDD ou CDI. Il y a donc un paradoxe : on demande aux écoles de viser la qualité au sein de leur accueil extrascolaire, mais sans leur en donner les moyens, cela ne reste qu'une utopie. L'extrascolaire est donc malheureusement un temps qui passe à la trappe aux yeux des pouvoirs publics, des PO et des directions et cela est bien dommage pour les enfants accueillis.

PEUT-ÊTRE EST-IL TEMPS DE RÉFLÉCHIR COLLECTIVEMENT ET D'INCLURE CES TEMPS D'ACCUEIL (MATIN, MIDI ET SOIR) DANS LES PROJETS DES ÉCOLES.